

Démarche : Demande d'habilitation pour dispenser des formations d'initiateur de sauvetage sportif

Organisme : FFSS Siège National

## Identité du demandeur

|                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| Email                  | <input type="text"/> |
| Etablissement<br>SIRET | <input type="text"/> |
| Dénomination           | <input type="text"/> |
| Forme juridique        | <input type="text"/> |

## Formulaire

La présente démarche porte sur les conditions d'habilitation des structures affiliées à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS) souhaitant organiser des sessions de formation conduisant à la délivrance du Brevet Fédéral d'Initiateur de Sauvetage Sportif.

Cette formation relève exclusivement du champ du sauvetage sportif fédéral, discipline compétitive et éducative de la FFSS. Elle ne constitue en aucun cas une qualification de sauvetage opérationnel ou de sécurité civile.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Infrastructures

La structure candidate doit disposer ou justifier d'un accès régulier à :

- un bassin et à un plan d'eau
- des espaces pédagogiques adaptés (salle de cours équipée, accès numérique)
- des créneaux horaires garantissant la sécurité, la continuité pédagogique et la disponibilité des formateurs

Preuves à fournir : photo de la salle de formation, preuve des créneaux piscine.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Organisation administrative

La structure doit être en capacité de :

- planifier l'ensemble du parcours de formation (FOAD, présentiel et stage)
- assurer la gestion administrative des stagiaires
- garantir la traçabilité des présences, évaluations et certifications
- respecter les obligations liées à l'accueil de mineurs le cas échéant

Preuves à fournir via démarche numérique : calendrier prévisionnel des sessions de formation prenant en compte l'ensemble du parcours de formation (FOAD, présentiel et stage)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Matériel sportif

La structure doit mettre à disposition, en quantité suffisante :

- mannequins de sauvetage

# Demande d'habilitation pour dispenser des formations d'initiateur de sauvetage sportif

bouées tube

Planche

kayak

matériel de sécurisation du site de pratique

Preuves à fournir via démarche numérique : inventaire du matériel avec photos à l'appui. \*allégé si label ESS

## Encadrement et sécurité

Taux d'encadrement

Taux minimal :

1 formateur pour 8 à 12 stagiaires maximum en milieu aquatique

Renfort obligatoire en cas de public majoritairement mineur ou de contraintes spécifiques du site

L'initiateur en formation ne peut en aucun cas être placé en situation d'encadrement autonome.

Sécurité des activités

La structure garantit :

la désignation d'un responsable de la sécurité des activités

le respect des règlements intérieurs et consignes de sécurité

la capacité à interrompre ou adapter la formation en cas de conditions défavorables

Preuves à fournir via démarche numérique : désignation du responsable pédagogique (garant de la sécurité des stagiaires)

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Qualification des formateurs

Les formations doivent être assurées par :

des Moniteurs Fédéraux de Sauvetage Sportif FFSS

ou titre de MNS ayant une expérience d'au moins 3 ans dans le sauvetage sportif

Les formateurs doivent :

être licenciés FFSS

être à jour de leurs obligations fédérales

maîtriser le référentiel de formation Initiateur

Un référent pédagogique de session est obligatoirement désigné.

Preuves à fournir via démarche numérique : tableau des formateur en PJ + Diplômes

tableau à télécharger

[https://docs.google.com/spreadsheets/d/1\\_C-1uRG2G6zz0oj679DIDgBiM-x8OseRH17tMo\\_l-eA/edit?usp=sharing](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1_C-1uRG2G6zz0oj679DIDgBiM-x8OseRH17tMo_l-eA/edit?usp=sharing)